



On pourrait intituler notre commentaire :

**« Quand les meilleurs amis des hommes
deviennent
un problème à perturber les sommes ! »**

Depuis un certain temps déjà, le nombre de chiens est en augmentation à Brembiens.

Personne ne s'en plaindrait, si les quelques règles rappelées ci-après étaient respectées :

- Un chien ne peut divaguer sur la voie publique ni pénétrer dans les propriétés privées
- Le chien doit être promené tenu en laisse s'il ne peut être rappelé immédiatement à la voix
- Sur les chemins, ses crottes doivent être ramassés au moyen des sachets mis à disposition aux endroits suivants :
 - place Bettens
 - collège
 - haut du chemin de Pâla.
- Les champs, vignes et autres cultures, ne sont pas des WC pour chiens.
 - Les herbages servant à l'alimentation du bétail doivent être exempts de déjections canines sinon le bétail peut en souffrir, avorter ou en mourir
 - Il n'est pas concevable que des ouvriers exploitant vignes et autres cultures ramènent chez eux le souvenir de votre animal.

La Municipalité regretterait de devoir sévir sous forme de sentence municipale.

Elle remercie les propriétaires de chiens de se conformer à ces usages.

Environnement campagnard :

- • Il faut respecter le règlement cantonal sur la protection de la faune, ainsi que l'interdiction de lâcher les chiens en forêt durant la période de reproduction. (15 avril au 30 juin pour le canton de Neuchâtel).
- • Les chiens ne doivent pas errer seuls dans la nature et chasser les animaux sauvages.
- • En règle générale le chien doit toujours être sous surveillance de son propriétaire et pouvoir être récupéré rapidement, il faut donc habituer son chien à ne pas trop s'éloigner lors des promenades.
- • Si lors d'une promenade en campagne on rencontre un autre chien tenu en laisse, il faut reprendre son chien au pied ou l'attacher.
- • Si l'on croise des gens qui semblent avoir peur des chiens, le fait de reprendre son chien au pied les rassurerait et donnerait une meilleure image des propriétaires de chiens, de plus c'est un petit exercice de rappel. (je le pratique régulièrement et cela me vaut en général un sourire et un merci !)
- • Il est aussi important de respecter tous les autres randonneurs, cyclistes, joggeurs, cavaliers, nos chiens ne doivent déranger personne.
- • Il ne faut pas laisser son chien pourchasser le bétail ou les animaux de basse-cour.
- • Il ne faut pas se promener dans les prés qui servent à faire du fourrage ou des cultures, ni laisser son chien y courir ou faire ses besoins. (les crottes de chiens peuvent poser de graves problèmes aux bovins, certains vers sont dangereux et font avorter les vaches, la viande de ces vaches n'est généralement plus consommable, cela représente une très grosse perte pour les paysans)
- • Tout chien instable ou agressif devrait être tenu en longe et muselé afin d'éviter tout risque de morsure.
- Les personnes qui ont la chance de vivre à la campagne, ne doivent pas laisser leur chien libre autour de leur maison s'il peut gêner les passants ou mettre en danger les automobilistes, cyclistes, etc... (un enclos est idéal dans ce cas) Un chien livré à lui-même autour d'une maison ou d'une ferme devient souvent fugueur.



Où alors ?

On ramasse ...

